



**PLAN DE COMMUNICATION REGIONAL
POUR LA PROMOTION DES FONDS EUROPEENS
FEDER, FSE et FEADER
EN ILE-DE-FRANCE**

Sommaire

[1. RAPPEL DU CONTEXTE_ 3](#)

[2. PILOTAGE ET PERIMETRE DU PLAN DE COMMUNICATION_ 3](#)

[3. DIAGNOSTIC_ 3](#)

[4. OBJECTIFS_ 4](#)

[5. GROUPES CIBLES_ 4](#)

[6. STRATEGIE_ 6](#)

[7. ADEQUATION ENTRE LES OBJECTIFS ET LES GROUPES CIBLES_ 7](#)

[8. BUDGET_ 8](#)

[9. ACTIONS DE COMMUNICATION_ 9](#)

[9.1 - Information_ 9](#)

[9.2 - Médiatisation_ 9](#)

[9.3 - Animation externe_ 10](#)

[9.4 - Animation interne_ 10](#)

[10. EVALUER LE PLAN DE COMMUNICATION_ 11](#)

ANNEXE : Récapitulatif des actions de communication

1. RAPPEL DU CONTEXTE

- Une réglementation communautaire renforcée en matière de communication (Règlement n°1828/2006)
- Circulaire du premier ministre du 12 février 2007
- Evaluation initiée par la DIACT des actions de communication 2000- 2006 et recommandations pour 2007-2013

2. PILOTAGE ET PERIMETRE DU PLAN DE COMMUNICATION

Pour la nouvelle période de programmation 2007-2013, le Premier ministre exprime, à travers la circulaire du 12 février 2007, une volonté de renforcer la promotion de l'intervention européenne dans les régions. Les autorités de gestion doivent mettre en application un certain nombre de mesures dont la mise en œuvre d'un plan de communication régional.

Le plan de communication sur les fonds européens en Ile-de-France, objet de ce présent document, est élaboré et piloté par la Préfecture de la région d'Ile-de-France, sous l'autorité directe du Préfet, secrétaire général en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat et le Conseil régional, principal organisme intermédiaire.

Sa vocation est de promouvoir l'apport de l'Union européenne en Ile-de-France mais également de faire connaître la responsabilité de l'autorité de gestion dans la stratégie régionale pour la programmation des fonds européens.

Ce plan a été validé, dans un premier temps, par le Comité régional de communication Europe, créé pour le programme 2007-2013 qui associe les services de l'Etat concernés et ceux du Conseil régional d'Ile-de-France. Il est ensuite soumis au Comité régional unique de suivi. Une fois adopté au niveau régional, ce projet de plan est transmis à la Commission européenne pour examen de sa conformité avec le Règlement n°1828/2006.

Il représente un socle commun pour les trois fonds dont bénéficie l'Ile-de-France (FSE, FEDER, FEADER). Il a paru en effet indispensable, au vu des objectifs à atteindre, de mener, sur le territoire de l'Ile-de-France, une action coordonnée et mutualisée autour de quelques actions d'envergure. Inscrites dans le plan de communication régional, des actions spécifiques à chaque fonds pourront être menées, par délégation du Préfet de région.

Ce plan est défini pour une première période de 2007 à 2010 et fera l'objet d'une évaluation annuelle.

3. DIAGNOSTIC

L'évaluation nationale des actions de communication menées sur la période 2000-2006 (ancienne période de programmation des fonds européens) a permis de constater que l'intervention européenne est très peu valorisée au niveau régional voire local :

- La notoriété des fonds européens et de leur rôle sur la région est, auprès du citoyen, faible.;
- les bénéficiaires potentiels ont des difficultés à trouver une information pertinente et claire ;
- les bénéficiaires n'ont pas de visibilité sur le suivi de leur dossier.

A l'échelle régionale, la Préfecture de la région a décidé de lancer une évaluation pour mesurer l'évolution du niveau de connaissance des Franciliens sur la contribution européenne en Ile-de-France. Cette évaluation sera réalisée tout au long de la période de programmation 2007-2013 sous la forme de plusieurs enquêtes qui permettront, en parallèle, d'évaluer l'efficacité des actions de communication. Le lancement d'une première enquête est prévu pour ce début de période (2008) afin de définir « l'état initial » de cette évaluation.

4. OBJECTIFS

Le plan de communication vise la promotion des fonds européens en Ile-de-France avec deux objectifs :

- Améliorer la notoriété de l'intervention de l'Union européenne dans la vie quotidienne des Franciliens par la mise en place d'actions de communication
- Faciliter l'accès aux informations sur les fonds européens et le suivi des dossiers par la mise en place d'outils spécifiques à l'initiative du Préfet de région, autorité de gestion, et de ses partenaires.

5. GROUPES CIBLES

- Le grand public

Pour accroître la notoriété de l'action des fonds européens en Ile-de-France, le grand public représente une cible prioritaire. Il doit être sensibilisé sur l'existence des fonds et de leur impact sur son quotidien.

Les actions prévues sont :

- Les médias : communiqués de presse, émissions radio, spots TV,
- Une campagne d'affichage
- Création d'un site internet dédié aux fonds européens en Ile-de-France (www.europeidf.fr)

- Les bénéficiaires potentiels

Cible importante en ce début de programmation, les bénéficiaires potentiels, une fois identifiés, recevront un soutien de la Préfecture de la région en matière de dépôt de candidature, de gestion et de suivi de dossier.

Les actions prévues sont :

- Création d'un site internet dédié aux fonds européens en Ile-de-France avec des pages spécifiques à chaque fonds et un accès à un outil de dépôt et de suivi de dossiers en ligne
- Edition de guides et fiches bonnes pratiques pour accompagner le porteur de projet
- Diffusion et mise à disposition des documents de la programmation (PO, évaluations, etc.)

- Les acteurs de la mise en œuvre des programmes européens, autour du Préfet de la région d'Ile-de-France et du Président du Conseil régional d'Ile-de-France :

- les services de l'autorité de gestion
- les services déconcentrés (DRTEFP, DRIAF, Préfectures de département, etc.)
- les membres du Comité régional unique de suivi (CRUS) dont les élus et institutionnels
- les membres du Comité régional unique de programmation (CRUP) dont les représentants des Conseils généraux et autres collectivités locales, partenaires sociaux, têtes de réseaux associatifs, secteur consulaire, etc.

Dès le début de la période, l'accès aux informations et aux documents liés aux programmes européens doit être facilité et simplifié pour permettre aux acteurs de la programmation une meilleure gestion des programmes. Meilleur sera le soutien auprès de ces acteurs, meilleure sera leur mobilisation sur la promotion de la participation européenne au niveau local.

- Les bénéficiaires

Ils jouent un rôle essentiel dans la promotion des fonds européens en matière de notoriété et de transparence : « Ambassadeur de l'Europe ». Il est de la responsabilité de la Préfecture de la région de les accompagner et de les soutenir dans ce rôle.

En effet, ils participent activement à la mobilisation de la population sur l'intervention européenne en région. Ils sont dans l'obligation d'appliquer certaines mesures :

- 1- Tout bénéficiaire doit indiquer clairement que l'opération qu'il réalise a été sélectionnée dans le cadre d'un programme opérationnel cofinancé par le FEDER ou le FSE.
- 2- Pour les projets dont la participation publique totale dépasse 500 000 €, les bénéficiaires doivent mettre en place :
 - a. un panneau d'affichage avertissant du cofinancement européen sur le site du projet pendant la réalisation de l'opération
 - b. une signalisation permanente après l'achèvement de l'opération afin d'avertir du cofinancement européen (exemple : plaque explicative)

Une fois les travaux de réalisation terminés, il convient de remplacer le panneau d'affichage par la plaque explicative (point a.)

- 3- Pour les projets dont le budget total dépasse 10 M€, les bénéficiaires mettront en œuvre une communication spécifique sur l'apport de l'Union européenne (exemple : dans le cadre de l'inauguration du projet, de la Journée de l'Europe du 9 mai).
- 4- Les bénéficiaires dont le projet est initié depuis le 1^{er} janvier 2007 et dont le coût total dépasse 500 000 €, sont « invités » à arborer le drapeau européen pendant la semaine du 9 mai.

- Les relais d'information, deux catégories :

- 1- Les Chambres consulaires, les associations, les agences de développement, etc.
Pour faciliter l'accès aux informations liées au fonctionnement des programmes, ces relais d'information jouent un rôle important. En renforçant leur connaissance sur les fonds européens dans la région et leur mettant à disposition des outils (brochures d'information, site internet, etc.), ils pourront renseigner et accompagner les bénéficiaires potentiels.
- 2- Les établissements scolaires, universitaires, centres de documentation pédagogique, etc.
Sensibiliser ces organismes d'information, par des supports ludiques et pédagogiques, contribue à l'amélioration de la notoriété des fonds européens. Les enfants et adolescents deviennent « prescripteurs » et influencent ainsi leur entourage.

Les média

Considérés en tant que moyen et non en tant que cible, ils ont un impact direct sur l'ensemble des cibles de ce plan de communication dans la mesure où un média touche une cible spécifique sur un territoire particulier (grand public, bénéficiaires potentiels, relais d'information, acteurs de la programmation, etc.)

Leur mobilisation doit être renforcée : multiplier les communiqués de presse, organiser des visites de terrain, profiter de l'actualité (présidence française, Journée de l'Europe, etc.), spots TV, etc.

Bien les sensibiliser sur l'action des fonds européens est nécessaire pour atteindre les objectifs c'est-à-dire l'amélioration de la notoriété et de l'accès aux informations de la programmation.

6. STRATEGIE

Une 1^{ère} phase, de 2007 à 2009, est caractérisée par le lancement des programmes européens en Ile-de-France. Dans ce cadre, la Préfecture de la région met en place des actions et outils de communications qui seront adaptés voire améliorés tout au long de la période 2007-2013.

Les priorités sont :

1. Sensibiliser et soutenir les bénéficiaires et bénéficiaires potentiels.
Le but est d'améliorer l'accessibilité de l'information sur les possibilités de cofinancement qu'offrent les fonds européens mais aussi d'accompagner les bénéficiaires dans la gestion quotidienne de projet.
2. Mobiliser les acteurs de la programmation
 - Les sensibiliser sur leur rôle « d'ambassadeurs de l'Europe » au niveau local.
 - Assurer une cohérence entre la communication mise en œuvre au niveau des départements et celle de la région ; coordonner les objectifs, les messages et les actions.
3. Entreprendre le développement de la notoriété des fonds européens en Ile-de-France en mettant en avant le rôle de l'Union européenne dans la région (cf. à la Stratégie de Lisbonne)

Les actions :

- Action de lancement des fonds européens en Ile-de-France ; une conférence de presse fut organisée le 10 décembre avec Pierre Mutz, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France, en présence d'Aurelio Cecilio, Chef de l'Unité Fonds Social Européen à la Commission européenne
- Réunions d'information et réunions techniques
- Site internet Europe avec un espace interfonds pour le grand public, un espace dédié à chaque fonds pour les porteurs de projets éventuels et un espace partenaire réservé aux acteurs de la programmation
- Outil de dépôt en ligne
- Mise à disposition des documents liés à la programmation (PO, DOMO, liste bénéficiaires, etc.)
- Brochures
- Mobilisation des relais d'information
- Mobilisation des média (relation presse)
- Objets publicitaires (Clés USB, stickers, etc.)

Une 2^{ème} phase (2010-2013) met en lumière de nouvelles priorités :

1. Consolider les actions mises en place lors de la 1^{ère} phase
2. Améliorer la notoriété des fonds européens en Ile-de-France.
L'accent est mis sur la promotion du rôle de l'Union européenne auprès des franciliens en mettant en avant des projets financés via la mobilisation des média, une campagne d'affichage, etc.

7. ADEQUATION ENTRE LES OBJECTIFS ET LES GROUPES CIBLES

La segmentation des cibles demande une réflexion **distincte** sur la définition des messages à délivrer.
Déclinaison des messages selon la cible :

<u>Cibles</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Messages</u>
<u>Bénéficiaires</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Leur assurer la transparence en matière de gestion et de suivi de leur dossier</u> • <u>Mobiliser leur expérience. Ils représentent de véritables relais au niveau local</u> • <u>Les responsabiliser sur le respect de l'obligation de publicité. Leur demander des comptes</u> 	<p>« <i>Soyez ambassadeur des programmes européens</i> » « <i>L'Europe, c'est vous</i> »</p>
<u>Bénéficiaires potentiels</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à l'information, la compréhension du contenu des programmes • Veiller à les accompagner dans la préparation de leur dossier et tout au long de leur projet 	<p>« <i>La Préfecture de région (l'Etat) et ses partenaires vous accompagnent dans votre projet</i> » « <i>L'Europe et la Préfecture de région vous aident à concrétiser votre projet</i> » « <i>L'Europe, partenaire de vos projets</i> »</p>
<u>Grand public</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Améliorer la visibilité/notoriété de l'impact des fonds européens sur la vie quotidienne des Franciliens</u> • <u>Expliquer et mettre en avant le rôle de l'Union européenne</u> • Se baser sur du concret c'est-à-dire des projets déjà réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Messages positifs sur l'apport de l'Union à la réalisation d'actions concrètes en faveur de l'emploi, de la formation, du développement économique, de l'innovation, du développement durable, notamment dans les zones urbaines en difficulté • <u>Messages basés sur la notion de proximité des citoyens.</u> <p>« <i>L'Europe en Ile-de-France, c'est du concret</i> », « <i>Dans mon quartier, l'Europe est là !</i> »,</p>
<u>Acteurs de la programmation</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Les impliquer dans la programmation en les informant de son avancement • Les responsabiliser sur leur rôle dans la communication sur les fonds européens 	<p>« <i>Soyez ambassadeur des programmes européens</i> » « <i>Ensemble, pour l'Europe</i> » « <i>L'Europe, partenaire de votre ville</i> » « <i>L'Europe contribue au développement de votre ville</i> »</p>
<u>Les relais d'information</u>	<p><u>Les mobiliser sur leur rôle dans la promotion des fonds européens au niveau local</u> <u>Leur mettre à disposition des outils pour favoriser la communication autour de la programmation</u></p>	<p>« <i>Soyez ambassadeur des programmes européens</i> » « <i>Ensemble, pour l'Europe</i> »</p>

8. BUDGET

Conformément à la circulaire du 12 février 2007, le budget de la communication est plafonné à 10 % de l'assistance technique des trois fonds européens d'Ile-de-France (FEDER, FSE, FEADER).

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition de cette enveloppe.

	Assistance technique (AT) 2007-2013	Plafond : 10 % de AT	Moyenne annuelle théorique du budget communication
FEDER	4 577 876 €	457 787,60 €	65 398,20 €
FSE	10 531 001 €	1 053 100 €	150 442,81 €
FEADER	500 000 €	50 000,00 €	7 142,90 €
Budget européen/an			222 983,97 €
Contrepartie nationale			222 983,97 €
Budget total			445 967,94 €

9. ACTIONS DE COMMUNICATION

Sensibiliser toutes les cibles demande une diversité au niveau des actions. Ces dernières sont classées selon quatre catégories :

9.1 – Information

Actions relatives à la diffusion d'information générale (site internet, campagne d'affichage, etc.).

L'objectif est d'améliorer la notoriété des fonds européens et de leur rôle en Ile-de-France auprès de l'ensemble des groupes cibles (Bénéficiaires potentiels ou non, relais d'information, élus et institutionnels, grand public)

- Identité visuelle :
Reprise de la charte graphique « L'Europe s'engage » déclinée au niveau de la région Ile-de-France avec :
 - le logo de la Préfecture de la région d'Ile-de-France
 - le logo du Conseil régional d'Ile-de-France
 - l'emblème de l'Union européenne avec la mention « Union européenne » en-dessous
- Site internet dédié, www.europeidf.fr, accessible depuis le site de la Préfecture de la région, des Préfectures de départements, du Conseil régional, des services déconcentrés de l'Etat, etc.
Cet outil s'adresse à l'ensemble des groupes cible avec :
 - Espace grand public et bénéficiaires potentiels
 - Espace réservé pour les membres du CRUP
 - Espace pour les porteurs de projets définis avec un outil de dématérialisation des dossiers de demandes de subvention et des procédures de gestions de projets programmés FSE (OGMIOS) FDER (AGADIR).
- Diffusion d'information générale sur les fonds européens en Ile-de-France via la création de brochures, la rédaction d'articles dans des publications régionales et locales :
 - Lettre du Préfet : dossiers, brèves Europe
 - Plaquettes d'information générale sur les fonds européens, leur fonctionnement et autres thèmes
 - Autres supports pédagogiques voire ludiques pour les établissements scolaires
- Publication de la liste des bénéficiaires sur le site Internet
- Lettre d'information électronique via le site Internet
- Campagne d'affichage

9.2 – Médiatisation

La Préfecture de la région souhaite sensibiliser l'ensemble des médias (Journaux, magazines, TV, émissions, etc.) sur la programmation 2007-2013 des fonds européens. Mieux les médias sont informés, mieux ils communiquent auprès du grand public et des bénéficiaires.

Ces actions sont rythmées par l'état d'avancement de la programmation (CRUP, CRUS, etc.) et par l'actualité du moment (Présidence française, Journée de l'Europe, etc.)

- Conférence de presse de lancement des programmes européens 2007 – 2013
- Etablir un fichier Presse
- Communiqués de presse de la Préfecture de région pour informer sur l'état d'avancement des programmes européens, les projets financés.
- Conférences de presse du Préfet de région et dossiers de presse pour les événements liés à la valorisation des programmes européens (Grand débat européen, séminaires thématiques, journée de l'Europe,...)
- Relations presse régulières visant la réalisation de reportages sur le terrain, la participation à des émissions ciblées, articles dans les journaux et revues spécialisées (pour les bénéficiaires potentiels), visites de sites.
- Encarts presse
- Publi-reportages

9.3 - Animation externe

De plus grandes envergures, ces actions ont pour objectif de sensibiliser voire mobiliser le grand public ainsi que les bénéficiaires.

- Création et diffusion d'objets publicitaires portant le slogan « l'Europe s'engage en Ile-de-France » (clés USB, stylos,...)
- Création de liens des sites partenaires avec le site « europeidf.fr »
- Actions de grande envergure :
 - Journées de sensibilisation et d'information (Grand débat européen, journées par fonds...)
 - Participation à des manifestations.
 - Célébration de la Journée de l'Europe pendant la semaine du 9 mai 2008
 - Exposition dans les mairies, établissements publics et scolaires, etc.
 - Mettre en place un concours « Photos » ou « Meilleur projet » (fin de la programmation)
- Enquête auprès des internautes pour connaître le niveau de satisfaction du site internet et de son contenu

9.4 - Animation interne

Ces actions sont réservées aux acteurs de la programmation, cible prioritaire. Elles sont programmées sur la 1^{ère} phase du calendrier de mise en œuvre du plan de communication. L'objectif est d'améliorer l'accès aux informations et documents liés aux programmes européens.

- Mise en place du Comité de communication Europe. Réunions périodiques
- Etablir un fichier de la cible interne (« Réseau Europe ») regroupant les membres des CRUS/CRUP
- Animation réseau :
 - Réunions d'information sur les programmes européens en Ile-de-France et sur différentes thématiques (obligation de publicité, accompagnement au montage de projet, ...)
 - Soutien auprès des bénéficiaires dans le respect de l'obligation de publicité (Kit de publicité, réunions d'information, rubrique dédié sur le site, etc.)
 - Organisation de CRUS/CRUP délocalisés en région avec visites de sites
- Enquête auprès du « Réseau Europe » pour déterminer les actions à mettre en place pour les aider à communiquer sur les fonds européens et soutenir les bénéficiaires dans leur montage de projet.
- Accompagnement pédagogique :
 - Guide porteur de projet
 - Guide de mise en œuvre
 - Fiches mémo
 - Plaquette d'information
 - Critères d'éligibilité ...
- Partage d'informations via les espaces restreints destinés aux membres des comités de programmation sur le site Internet
- Outil de dépôt et de suivi des dossiers programmés (passerelle du site Internet vers la plate-forme AGADIR/OGMIOS)
- Evaluation de la mise en œuvre du plan de communication
- Diffusion des documents de programmation (PO, kit de publicité, etc.)
- Définition d'actions de communication à mettre en œuvre en partenariat avec les organismes intermédiaires

10. EVALUER LE PLAN DE COMMUNICATION

Le suivi des actions de communication est obligatoire pour la période 2007-2013. L'autorité de gestion doit mettre en place différents indicateurs qui permettront d'évaluer, quantitativement et qualitativement, l'efficacité du plan de communication régional ainsi que la pertinence des actions choisies.

De plus, elle devra :

- Informer le comité de suivi sur l'état d'avancement du plan de communication régional ainsi que sur les actions de communication menées et prévues
- Rendre des comptes via les rapports annuels d'exécution qui récapituleront les actions conduites dans l'année avec une évaluation de leurs impacts et résultats.

La Préfecture de la région d'Ile-de-France a décidé de conduire une évaluation sur toute la période de programmation 2007-2013. Des indicateurs seront mis en place à la fois sur le plan :

1. **Stratégique** ; mesurer l'efficacité du plan de communication régional dans sa globalité.

Des indicateurs d'impact évalueront l'effet du plan de communication sur son objectif principal : améliorer la visibilité et la notoriété de l'intervention de l'Union européenne en Ile-de-France. Mis en place tout au long de la période, ils permettront d'apprécier l'évolution du niveau de connaissance des Franciliens en matière de fonds européens (Toutes cibles confondues : grand public, bénéficiaires, réseau interne, organismes relais).

2. **Opérationnel** ; évaluer action par action

Deux types d'indicateurs seront déterminants :

Des indicateurs de réalisation mesureront l'exécution de l'action et faciliteront un suivi régulier

Des indicateurs de résultats, quant à eux, estimeront l'effet direct et immédiat qui découlera de l'action de communication.

L'objectif de cette évaluation est double :

- Mesurer le niveau de connaissance des Franciliens sur l'action européenne en Ile-de-France. A cette fin, plusieurs enquêtes seront conduites sur toute la période de programmation 2007-2013. Elles permettront d'analyser l'évolution. Ces enquêtes seront réalisées par un organisme extérieur (universités ou laboratoires de recherche ou agences, etc.). La première enquête, réalisée en début de programmation, fixe l'état initial (le point de départ) du niveau de notoriété de l'action des fonds européens. A partir des résultats de chaque enquête, les actions de communication seront adaptées afin d'améliorer la situation existante.
- Evaluer l'efficacité du plan de communication régional et adapter les outils de communication en milieu de programmation en fonction des résultats des enquêtes menées. Cette analyse sera conduite en interne à la Préfecture de région par le service de communication et le chargé de mission auprès du Préfet de région Evaluation des Politiques publiques.

Annexe

Récapitulatif des actions de communication



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE

Version du 23 avril 2008

13

Information					
Cible	Objectif	Action	Support	Date/Calendrier	Coût
- Grand public - Bénéficiaires potentiels - Relais d'information	Notoriété et transparence	Création d'un site internet dédié aux fonds européens en Ile-de-France	Espace grand public et bénéficiaires potentiels	10 déc. 2007	FSE : 23 082,80 €
- Grand public - Bénéficiaires potentiels - Relais d'information	Notoriété	Réalisation de brochures d'information générale sur les fonds européens en IDF	- Deux dossiers de 4 pages publiés dans la Lettre du Préfet de région - Autres documents à prévoir (flyers, ...)	Sept. 2007 et Janv. 2008 Courant 2008	PRIF : - Dossier FSE sept. 07 : 1480 € - Dossier Europe janv. 08 : 1484 € FEDER : - Dossier Europe janv. 08 : 746,94 €
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Transparence	Publication de la liste des bénéficiaires des fonds européens en IDF	Le site internet	1 ^{er} semestre 2008	PRIF
- Grand public - Bénéficiaires - Réseau interne	Notoriété	Lettre d'information électronique avec inscription via le site internet	Messagerie électronique	Avril 2008	FSE (Inclus dans le coût du site) PRIF
- Grand public	Notoriété des fonds européens	Campagne d'affichage en cohérence avec la communication prévue dans le cadre de la présidence française de l'Union	Mobilier urbain	A partir de 01/07/08	Fonds européens

Médiatisation					
Cible	Objectif	Action	Support	Date/Calendrier	Coût
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Lancement de la programmation des fonds européens 2007-2013	Conférence de presse coprésidée par le Préfet de région et le Président du conseil régional	10 déc. 2007	PRIF
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Etablir un fichier presse	Base de données interne	Fin 2007	PRIF
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Informations sur l'état d'avancement des programmes européens et les projets financés (Décision CRUP/Appel à projets,...)	Communiqués de presse réguliers et site internet rubrique « Actualité » et « Espace presse »	- 16 déc. 2007 : Appel à projets LEADER - A chaque CRUP	PRIF
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Evénements liés à la valorisation des programmes européens	Conférences et dossiers de presse	- Grand débat européens mai 2008 Croissance & emploi - Journées thématiques	PRIF
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Entretenir les relations presse	Articles dans la presse (magazines spécialisés, journaux, ...), émissions audiovisuelles, organisation de visites sur le terrain, ...	En permanence	Fonds européens PRIF
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Publicité	Encarts presse	2 ^{ème} semestre 2008	Fonds européens PRIF
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Publicité	Publi-reportages	Fin 2008 début 2009	Fonds européens PRIF

Animation externe					
Cible	Objectif	Action	Support	Date/Calendrier	Coût
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Promotion des fonds européens	Création et diffusion d'objets publicitaires avec le logo « L'Europe s'engage » (Clés USB, autocollants, ...)	Décembre 2007	PRIF : 7 911,54 € (Clés) 572,88 € (Stickers)
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Accroître la notoriété du site internet europeidf.fr	Création de liens des sites partenaires avec europeidf.fr Présentation du site aux services de la PRIF et aux services déconcentrés	1 ^{er} trimestre 2008	
- Grand public - Bénéficiaires - Réseau interne	Notoriété	Journées de sensibilisation et d'information	Séminaires thématiques	- Grand débat européen Croissance & emploi le mai 2008 - Journée par fonds (à partir 2 ^{ème} semestre 2008)	Fonds européens
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Participation à des manifestations	Réalisation de panneaux d'exposition interfonds + stand + kit événementiel (DIACT)	Salon des Maires d'IDF - 3,4 et 5 juin 2008 ?	Fonds européens
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Célébration de la Journée de l'Europe	- Arborer le drapeau européen pendant la semaine du 9 mai sur les bâtiments publics et sur les sites des opérations dont le coût total dépasse 500 000 € - Mettre en place un plan d'action pour cette semaine	Semaine du 9 mai 2008	Fonds européens (Frais de diffusion des supports)
- Grand public - Bénéficiaires potentiels	Notoriété	Enquête de satisfaction sur le site internet et son contenu auprès des internautes	Questionnaires mis en ligne sur le site europeidf.fr	2 ^{ème} semestre 2008	PRIF

Animation interne					
Cible	Objectif	Action	Support	Date/Calendrier	Coût
- Bénéficiaires - Réseau interne	Transparence	Coordination des actions de communication	Mise en place du Comité de communication Europe. Réunions périodiques	De sept. à déc. 2007 : 5 réunions Prévisionnel 2008 : une réunion/mois	
- Réseau interne	Transparence	Animation réseau :	- Organisation de réunions d'information générale sur les orientations des programmes européens 2007-2013 - Organisation de réunions de travail (départementales voire locales) thématiques (obligation de publicité, monter un projet, AGADIR/OGMIOS, ...) - Organisation de CRUS/CRUP délocalisés en région avec visites de sites	- 28/11/07 Réunion avec les sous-préfets - ...	PRIF
- Réseau interne	Transparence	Etablir un fichier des cibles internes « Réseau Europe » (Membres CRUS/CRUP)	Document Excel	1 ^{er} trimestre 2008	PRIF
- Réseau interne	Transparence	- Enquête auprès du « Réseau Europe » pour déterminer les actions à mettre en place pour les aider à communiquer sur les fonds européens et soutenir les bénéficiaires dans leur montage de projet.	Questionnaires envoyé par mail	1 ^{er} semestre 2008	Fonds européens
- Bénéficiaires - Réseau interne	Transparence	Accompagnement pédagogique, formations	- Réalisation de supports pédagogiques (fiche mémo, guide(s) de mise en œuvre, plaquette par fonds, guide porteur de projet, éligibilité, ...)	Courant 2008	Fonds européens

- Réseau interne	Transparence	Partage et échange d'informations relatives à la gestion et le suivi des programmes	Espace restreint du site internet europeidf.fr	Avril 2008	FSE (Inclus dans le coût du site)
- Bénéficiaires	Transparence	Outil de dépôt et de suivi des dossiers (AGADIR/OGMIOS)	Passerelle du site internet vers la plate-forme AGADIR (FEDER) et OGMIOS (FSE)	Avril 2008	
- Bénéficiaires - Réseau interne	Transparence	Diffusion des documents de programmation (PO, Kit de publicité, etc.)	Mise en ligne sur le site europeidf.fr des documents Envoi de documents et supports papier	1 ^{er} semestre 2008	PRIF Fonds européens
- Bénéficiaires - Réseau interne	Transparence	Définition des actions de communication à mettre en place en partenariat avec les organismes intermédiaires	Dans le cadre du Comité de communication Europe	1 ^{er} semestre 2008	PRIF
- Grand public	Notoriété et transparence	Evaluation de la mise en œuvre du plan de communication régional	Lancement d'enquêtes et mise en place d'indicateurs sur 2007-2013	Première enquête prévue courant 2008	Fonds européens